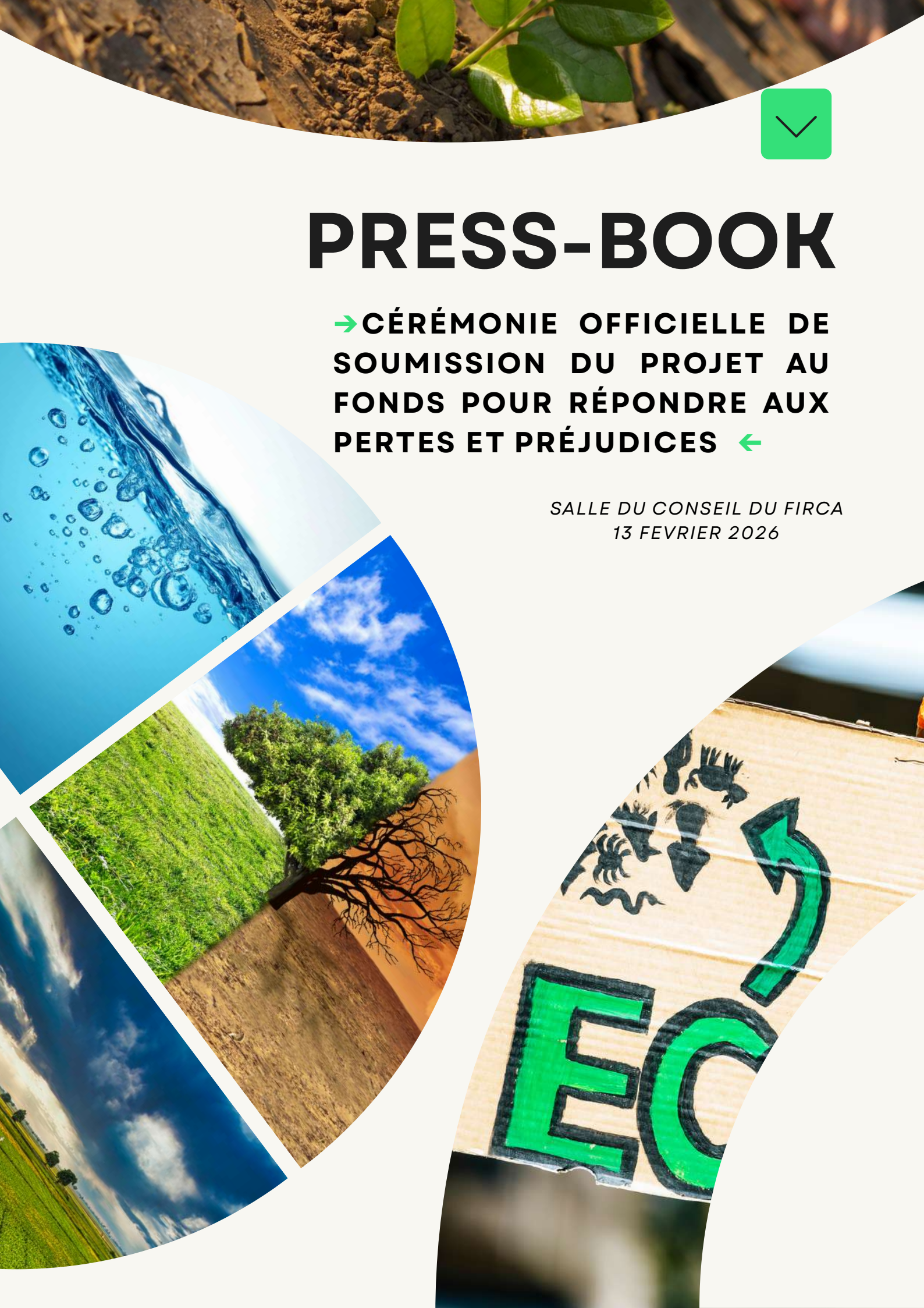




PRESS-BOOK

→ CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE
SOUMISSION DU PROJET AU
FONDS POUR RÉPONDRE AUX
PERTES ET PRÉJUDICES ←

*SALLE DU CONSEIL DU FIRCA
13 FEVRIER 2026*



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices (Fund for responding to loss and damage_FRLD) est une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur le climat. Il a été créé en 2022 lors de la 27^{ème} Conférence des Parties sur le climat à Charm-El-Sheikh, en Égypte.

Le FRLD constitue le quatrième guichet climatique international après le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Il vise à soutenir les pays particulièrement vulnérables aux impacts irréversibles et inévitables des changements climatiques, notamment les catastrophes naturelles, la perte de moyens de subsistance, la dégradation des écosystèmes et les déplacements de populations.

Le 10 novembre 2025, à l'occasion de la première journée de la 30^{ème} Conférence des Parties sur le climat, le Secrétariat du FRLD a lancé officiellement le Barbados Implementation Modalities (BIM) pour la période 2025-2026, à travers un appel à demandes de financement d'un montant global de 250 millions de dollars américains, dont 50 % sont destinés aux pays en développement, à l'instar de la Côte d'Ivoire.

Cet appel à projets, ouvert depuis le 15 décembre 2025 aux pays particulièrement vulnérables aux changements climatiques, sera clôturé le 15 juin 2026. Les budgets des projets doivent être compris entre 5 et 20 millions de dollars américains.

Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire, à travers le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique (MINETE), a décidé de soumettre trois (03) projets au FRLD : un (01) projet soutenu par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) d'un montant de 18 500 000 USD, et deux (02) projets soutenus par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 18 000 000 USD et de 15 200 000 USD.

La Côte d'Ivoire a finalisé, avec le soutien du FIRCA, l'élaboration de la première demande de financement à soumettre au FRLD. Ce projet, d'un montant de 18 500 000 USD, soumis ce jour, vise à mettre en place un mécanisme institutionnel et opérationnel capable d'assurer, de manière coordonnée et efficace, l'identification des communautés affectées, l'évaluation des pertes subies, l'apport d'un soutien approprié ainsi que la conduite d'actions de relèvement durable.

> 1.1 PRESENTATION DES PROJETS À SOUMETTRE AU FONDS

PROJET 1 : FIRCA

Système national intégré de réponse, de soutien et de relèvement en faveur des communautés affectées par les pertes et préjudices climatiques

Montant total : 18 500 000 USD

Objectif : Mettre en place un mécanisme national intégré permettant une réponse rapide, équitable et coordonnée aux pertes et préjudices climatiques, tout en assurant le relèvement durable des communautés affectées.

Composantes et budget :

- Soutien rapide et transparent aux ménages vulnérables : 8 779 494 USD (47,46 %)
- Reconstruction résiliente des infrastructures communautaires : 2 142 605 USD (11,58 %)
- Mise en place d'un mécanisme national intégré post-impact : 2 873 012 USD (15,53 %)
- Renforcement des capacités nationales et locales : 1 776 296 USD (9,60 %)
- Suivi-évaluation, gestion et contingence : 1 479 284 USD (8,00 %)
- Frais de gestion FIRCA: 1 449 309 USD (7,83 %)



PROJET 2: PNUD

Renforcement intégré de la résilience des infrastructures critiques, des écosystèmes vulnérables et des moyens de subsistance dans les zones côtières et urbaines à haut risque

Montant total : 18 000 000 USD

Objectif : Réduire durablement les pertes et préjudices climatiques dans les zones côtières et urbaines à haut risque par une approche intégrée combinant infrastructures, écosystèmes et résilience socio-économique.

Composantes et budget :

Réduction des pertes économiques liées aux infrastructures critiques :
7 000 000 USD (39 %)

Restauration et protection des écosystèmes vulnérables : 4 500 000 USD
(25 %)

Sécurisation et diversification des moyens de subsistance : 3 000 000
USD (17%)

Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires :
2 500 000 USD (14 %)

- Gestion du projet et suivi-évaluation : 1 000 000 USD (5 %)



PROJET 3: PNUD

Renforcement des systèmes d'alertes précoces et des données climatiques pour la réduction des pertes et préjudices en Côte d'Ivoire

Montant total : 15 200 000 USD

Objectif: Renforcer les capacités nationales d'anticipation et de prévention des chocs climatiques à travers des systèmes d'alerte précoce performants, inclusifs et basés sur des données fiables.



Composantes et budget :

- Diagnostic national et architecture du système d'alerte : 1 500 000 USD (10 %)
- Modernisation des infrastructures d'observation et de prévision : 8 000 000 USD (52,6 %)
- Diffusion multicanale des alertes précoces: 2 700 000 USD (17,8%)
- Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires : 1 800 000 USD (11,8 %)
- Gestion du projet et suivi-évaluation : 1 200 000 USD (7,8 %)

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

> 1.1 OBJECTIFS DE LA CÉRÉMONIE

L'objectif général a été de contribuer à assurer la visibilité du projet au niveau national et international pour une meilleure appropriation. De manière spécifique, il s'agissait de susciter l'adhésion, la motivation et l'engagement de toutes les parties prenantes autour des résultats de ce projet.

> 1.2 RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de la cérémonie, le projet a été officiellement soumis au Fonds de Réponse pour les Pertes et Préjudices (FRLD).

> 1.3 DATE ET LIEU

La cérémonie a eu lieu le vendredi 13 février 2026, de 15h à 16h00 min, au siège du FIRCA à Abidjan.

> 1.4 PROGRAMME INDICATIF DE LA CÉRÉMONIE

La cérémonie s'est déroulée selon le programme indicatif présenté dans le tableau ci-dessous :

HEURE	ACTIVITES	PERSONNES RESSOURCES
14h 30 – 15h 00	Accueil et installation des invités	Comité d'organisation
15h 00 – 15h 10	Mot de bienvenue	Directeur Exécutif FIRCA
15h 10 – 15h 20	Allocution du MINETE	Représentant du MINETE
15h 20 - 15h 30	Présentation synthétique du projet : " « Système National Intégré de Réponse, de Soutien et de Relèvement en faveur des Communautés affectées par les Pertes et Préjudices Climatiques en Côte d'Ivoire »"	Coordonnateur des Projets Climatiques (FIRCA)
15h 30 - 15h 40	Soumission officielle	Comité d'organisation
15h 40 – 16h 00	Photo de famille	Comité d'organisation
16h00	Cocktail de clôture	Comité d'organisation

3. DISCOURS DES OFFICIELS



- Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint, Représentant du Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique ;
- Madame le Point Focal du Fonds de Réponse aux Pertes et Dommages ;
- Monsieur le Conseiller Technique du Directeur Exécutif du FIRCA ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction du FIRCA ;
- Mesdames et Messieurs, Chers Amis de la presse ;

C'est avec une grande fierté et beaucoup d'émotions que je prends la parole aujourd'hui, en ma qualité de Directeur Exécutif du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, pour marquer une étape décisive dans l'engagement climatique de notre pays.

Il s'agit de la soumission officielle du projet intitulé « **Système National Intégré de Réponse, de Soutien et de Relèvement en faveur des Communautés affectées par les Pertes et Préjudices Climatiques en Côte d'Ivoire** ».

Monsieur le représentant de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique,

Permettez-moi, à ce stade de mon propos, de vous demander de transmettre à Monsieur **Abou Bamba**, toutes nos félicitations pour sa brillante nomination au poste de Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique. Cette nomination nous réjouit à plus d'un titre, car elle consacre l'aboutissement d'un parcours professionnel très éloquent.

Son leadership visionnaire et son engagement constant, illustrés avec éclat par la conduite du « **Abidjan Legacy Program** » constituent le reflet d'un engagement qui nous oblige et nous inspire. Je suis donc confiant sur sa détermination à renforcer les mécanismes nationaux de mobilisation de la finance climatique et sa capacité à fédérer les acteurs autour d'une vision commune et son engagement pour la protection des communautés vulnérables.

Le FIRCA se sent ainsi honoré de savoir que le choix de Monsieur le Ministre se soit porté sur notre structure, pour sa première activité institutionnelle et officielle depuis sa prise de fonction. Sous son impulsion, la Côte d'Ivoire entend consolider l'œuvre initiée, pour se positionner comme un pays engagé, structuré et crédible dans les négociations et les mécanismes climatiques internationaux.

Mesdames et messieurs,

comme vous le savez, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains, est confrontée à une intensification préoccupante des effets du changement climatique : inondations récurrentes, sécheresses prolongées, érosion côtière, perturbation des cycles agricoles, pertes de moyens d'existence et déplacements de populations. Ces phénomènes ne sont plus des fictions, ni des projections scientifiques et lointaines, mais ils sont devenus une réalité quotidienne pour nos producteurs agricoles, nos communautés rurales, nos femmes, nos jeunes, nos pêcheurs, nos éleveurs et même nos citoyens.

Face à cette réalité, une question fondamentale s'impose à nous : Comment transformer la vulnérabilité en résilience ?

En un mot, comment faire en sorte que chaque choc climatique ne soit plus synonyme de frayeur, de désastre et de recul, mais devienne plutôt un point de reconstruction et de transformation durable ?

C'est précisément l'objectif du projet que nous soumettons officiellement aujourd'hui.

Ce projet ne se limite pas à une intervention ponctuelle, mais propose la mise en place d'un système national intégré, articulé autour de trois piliers majeurs :

- La réponse rapide et coordonnée aux catastrophes climatiques ;
- Le soutien aux communautés affectées ;
- Le relèvement durable et résilient des zones touchées.

Il s'inscrit dans la dynamique internationale consacrant la reconnaissance des pertes et préjudices climatiques comme un enjeu majeur de justice climatique ; mécanisme lancé au cours de la COP 30 à Belem.

En tant qu'institution nationale engagée depuis plus d'une décennie dans la mobilisation et la gestion des financements climatiques, le FIRCA s'est positionné avec le soutien du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, comme un acteur technique et fiduciaire crédible, rigoureux et aligné sur les standards internationaux.

Notre rôle dans cette initiative est clair :

- Déployer notre expertise, au service de l'État à travers le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, pour la structuration de projets climatiques bancables ;
- Accompagner les institutions nationales dans la construction d'un système pérenne de mobilisation des financements climatiques ;
- Garantir la conformité de notre dispositif de gestion des projets aux exigences des mécanismes internationaux de financement ;
- Assurer la transparence, la redevabilité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Mesdames et Messieurs,

La soumission de ce projet n'est pas une finalité, mais le début d'une transformation structurelle. A travers cette cérémonie, il s'agit pour nous d'offrir à cette initiative, la visibilité qu'elle mérite et d'encourager une appropriation réelle par l'ensemble des acteurs, au niveau national et international.

Elle est aussi un tournant stratégique, car une soumission officielle n'est pas un simple acte administratif, mais plutôt une implication institutionnelle formelle et une reconnaissance politique.

Nous faisons aujourd'hui le choix : (i) de renforcer notre souveraineté climatique, (ii) de protéger nos communautés, (iii) de consolider nos institutions, (iv) et d'inscrire la résilience au cœur de notre modèle de développement.

En agissant sur les pertes et préjudices climatiques, nous ne réparons pas seulement des dommages ; nous construisons l'avenir.

Au nom du FIRCA, je réaffirme encore une fois notre engagement total aux côtés du Gouvernement, sous l'autorité de Monsieur le Ministre Abou Bamba, pour faire de ce projet, un levier majeur de résilience et de dignité pour les populations ivoiriennes.

Je vous remercie.

Monsieur NDIAYE Oumar
Directeur Exécutif du FIRCA

> DISOURS DES OFFICIELS



- Monsieur le Directeur du Cabinet Adjoint de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique ;
- Monsieur le Directeur Exécutif du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles ;
- Mesdames et Messieurs les Experts du FIRCA ;
- Mesdames et Messieurs les Experts du climat
- Chers Amis de la Presse ;

En vos rangs, grades et qualités,
tout protocole observé ;

C'est pour moi un honneur tout particulier de prendre la parole en ma qualité de Point Focal National du Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices, à

l'occasion de cette cérémonie officielle de soumission de la première demande de financement de la Côte d'Ivoire auprès dudit Fonds. Le Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices a été créé en 2022, à l'issue de la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, tenue à Charm el-Cheikh, en République arabe d'Égypte.

Il constitue, à ce jour, le 4^{ème} mécanisme financier climatique international, aux côtés du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds d'Adaptation (FA) et du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Sa création consacre une reconnaissance majeure au niveau international : celle de la nécessité de mettre en place un instrument spécifique, dédié à la prise en charge des pertes et préjudices irréversibles et inévitables induits par les changements climatiques, notamment dans les pays en développement particulièrement vulnérables.

Le FRLD a ainsi vocation à permettre aux États les plus exposés de faire face aux impacts déjà constatés, d'apporter un appui structuré aux populations affectées et de poser les fondements d'un relèvement durable, équitable et inclusif. Il ne s'agit pas uniquement d'un mécanisme de réparation, mais d'un levier de restauration de la dignité humaine et de reconstruction des moyens d'existence des communautés sinistrées par les effets néfastes des changements climatiques. Le 10 novembre 2025 dernier, à l'occasion de la première journée de la 30^{ème} Conférence des Parties, le Secrétariat du FRLD a

procédé au lancement officiel du 1er appel à demandes de financement, dénommé « Barbados Implementation Modalities », pour la période 2025-2026. Cet appel mobilise une enveloppe globale de 250 millions de dollars USD, dont 50% sont spécifiquement réservés aux pays en développement, à l'instar de la Côte d'Ivoire. Ouvert depuis le 15 décembre 2025 aux pays particulièrement vulnérables aux changements climatiques, cet appel sera clôturé le 15 juin 2026. Les projets éligibles doivent présenter un budget compris entre 5 et 20 millions de dollars USD.

C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire, s'appuyant sur sa stratégie nationale de gestion des pertes et préjudices, ainsi que sur son plan d'action opérationnel, a procédé à l'élaboration de 12 projets structurants. Parmi ceux-ci 3 projets ont été identifiés comme prioritaires pour une soumission au FRLD pour cette phase de financement. Parmi ces 3 projets prioritaires répondant directement aux exigences du premier appel à financement du FRLD, 1 projet fera l'objet de la soumission officielle ce jour, intitulé :

« Système national intégré de réponse, de soutien et de relèvement en faveur des communautés affectées par les pertes et préjudices climatiques en Côte d'Ivoire », pour un coût global de 18 500 000 USD.

Sur ce montant, 70% sont consacrés à la mise en œuvre des 4 composantes techniques du projet, tandis que près de 60% des ressources totales seront directement affectées à la prise en charge des pertes et préjudices déjà subis par les communautés bénéficiaires.

Mesdames et Messieurs,

Ce projet, finalisé avec l'appui technique et financier du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, sera, dans quelques instants, soumis officiellement au secrétariat du Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices. Mesdames et messieurs, permettez moi de souligner que cette soumission n'est pas un simple acte administratif : c'est un espoir pour nos communautés, un signal fort que la Côte d'Ivoire avance résolument dans sa lutte contre les effets du changement climatique et dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de gestion des pertes et préjudices. Des voix plus autorisées que la mienne y reviendront, dans un instant.

Je voudrais donc, pour conclure mon propos, réaffirmer la détermination de la Côte d'Ivoire à contribuer activement à l'opérationnalisation du FRLD, dans un esprit de coopération internationale, de responsabilité partagée et de solidarité climatique.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DJETOUAN Alike Patricia
Point Focal National du FRLD

> DISOURS DES OFFICIELS



- Monsieur le Directeur Exécutif du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil agricoles ;
- Madame le Point Focal du Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices ;
- Mesdames et Messieurs les Experts du climat et de la finance climatique ;
- Chers Amis de la Presse ;

En vos rangs, grades et qualités,
tout protocole observé ;

C'est pour moi un honneur tout
particulier de prendre la parole devant

cette auguste assemblée, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, Monsieur ABOU BAMBA, à l'occasion de la cérémonie officielle de soumission de la première demande de financement de la Côte d'Ivoire au Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices (FRLD). L'événement qui nous réunit aujourd'hui, revêt une portée symbolique et stratégique majeure. Il traduit l'engagement résolu de la Côte d'Ivoire à faire face, avec responsabilité et détermination, aux impacts de plus en plus sévères des changements climatiques sur ses populations, ses territoires et son économie.

Comme vous le savez, notre pays est confronté à des phénomènes climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents : inondations récurrentes, érosion côtière accélérée, sécheresses prolongées, perturbation des cycles agricoles, pertes de moyens de subsistance et déplacements de populations. Ces effets, souvent irréversibles et inévitables constituent ce que la communauté internationale qualifie désormais de « pertes et préjudices climatiques ».

Face à cette réalité, la Côte d'Ivoire a fait le choix d'une réponse structurée et solidaire, en élaborant le projet intitulé : « **Système national intégré de réponse, de soutien et de relèvement en faveur des communautés affectées par les pertes et préjudices climatiques en Côte d'Ivoire** »

Ce projet, ambitionne de mettre en place un mécanisme institutionnel et opérationnel capable d'assurer, de manière coordonnée et efficace, l'identification des communautés affectées, l'évaluation rigoureuse des pertes subies, l'apport d'un soutien approprié et la mise en œuvre d'actions de relèvement durable.

Mesdames et Messieurs ;

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de gestion des pertes et préjudices liées aux changements climatiques, élaborée en 2025 par la Côte d'Ivoire. Il constitue le premier instrument concret de mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, en traduisant ses orientations en actions tangibles au profit des communautés affectées.

Pour le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, il constitue un levier central de mise en œuvre des engagements nationaux de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre les effets des changements climatiques et de protection des populations vulnérables. Il traduit, de manière concrète, la volonté du Ministère de passer des politiques et stratégies aux actions opérationnelles au bénéfice direct des communautés affectées.

Mesdames et Messieurs,

Cette initiative nationale bénéficie du soutien déterminant du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil agricoles (FIRCA), dont l'engagement exemplaire en faveur du monde rural, de la recherche agricole et de la résilience des producteurs face aux effets du changement climatique force le respect. Par son appui technique, institutionnel et stratégique, le FIRCA confirme son rôle de partenaire de premier plan de l'État dans la mise en œuvre de politiques publiques innovantes et inclusives. Qu'il me soit permis, à cet instant solennel, d'exprimer au nom du Gouvernement, notre profonde reconnaissance au FIRCA pour son sens élevé de responsabilité, son professionnalisme et sa disponibilité constante au service de l'intérêt général. Son accompagnement confère à ce projet une crédibilité renforcée et porte l'espoir d'un relèvement digne et durable pour les populations durement éprouvées par les pertes et préjudices climatiques.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude aux institutions nationales, ainsi qu'aux experts techniques qui ont contribué à l'élaboration de ce projet. Leur engagement constant et leur expertise ont permis d'aboutir à un document ambitieux, cohérent et aligné sur les priorités nationales.

- Mesdames et Messieurs ;
- Chers Amis de la Presse ;
- Distingués invités ;

Dans quelques instants, l'acte solennel de soumission de cette demande de financement au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD) sera posé par le FIRCA, en sa qualité d'entité accréditée désignée pour cette opération.

Ce geste, qui peut paraître administratif, revêt en réalité une portée profondément humaine et politique. Il constitue le point de passage entre l'intention et l'action, entre la volonté affirmée de l'État et l'espérance concrète des communautés qui, chaque jour, subissent des conséquences irréversibles des dérèglements climatiques.

À travers cette soumission officielle, la Côte d'Ivoire adresse un message clair au Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices : celui d'un pays prêt, organisé et déterminé à protéger ses populations les plus vulnérables. Pour les communautés affectées par les inondations, l'érosion côtière, la salinisation des terres ou les sécheresses, cet acte représente une promesse de reconnaissance de leurs souffrances, mais aussi l'espoir légitime d'un accompagnement pour se relever et reconstruire.

Il s'agit, en somme, d'un pas décisif vers une réponse plus juste et plus concrète aux pertes et préjudices climatiques, fondée sur la solidarité nationale et le partenariat international. En procédant aujourd'hui à la soumission officielle de cette demande de financement, notre pays pose un acte d'espérance et de responsabilité. Il s'agit d'un engagement pris envers nos communautés affectées : celui de ne pas les abandonner face à l'adversité climatique et de travailler, avec elles et pour elles, à la construction d'un avenir plus sûr et plus résilient. Je formule donc le vœu que cette initiative ouvre la voie à un partenariat fructueux avec le Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices, afin que les communautés ivoiriennes les plus touchées puissent bénéficier, dans les meilleurs délais, d'un appui à la hauteur des défis auxquels elles sont confrontées.

Mesdames et Messieurs,

C'est donc sur ces mots d'espoir et d'engagement, que j'invite le FIRCA, à procéder à la soumission officielle de la première demande de financement au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices au nom de la Côte d'Ivoire,

Je vous remercie.

YEO Napari Elysée
Réprésentant du Ministre (MINETE)



ILS EN PARLENT





REVUE DE PRESSE

ORGANES DE PRESSE	TYPES DE MEDIA	DATE DE PUBLICATION
AIP	Presse en ligne	13 février 2026
LINFODROME	Presse en ligne	13 février 2026
OPERA NEWS	Presse en ligne	13 février 2026
FRATERNITE MATIN	Presse écrite	16 février 2026
LE MANDAT + CO-UNE	Presse écrite	16 février 2026
NCI	Télévision	21 février 2026
RTI 1	Télévision	21 février 2026

PRESSE EN LIGNE : AIP



Publié en ligne sur www.aip.ci le 13 février 2026

Côte d'Ivoire-AIP / Église catholique : Mgr Gaspard Beby G...



Agence Ivoirienne de Presse
Leader de l'information de proximité.

vendredi, février 20

ACCUEIL L'AIP CÔTE D'IVOIRE DÉPÊCHES INTERNATIONAL FACT-CHECKING MÉDIA FR

Home » À LA UNE » AIP/ La Côte d'Ivoire soumet son premier projet au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices dus au climat

À LA UNE ABIDJAN ENVIRONNEMENT BY MARYAM COULIBALY – 13 FÉVRIER 2026

AIP/ La Côte d'Ivoire soumet son premier projet au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices dus au climat

BY MARYAM COULIBALY – 13 FÉVRIER 2026 – UPDATED: 13 FÉVRIER 2026 AUCUN COMMENTAIRE

85 VIEWS

[Facebook](#) [Twitter](#) [Pinterest](#)

Les Top +

 Côte d'Ivoire-AIP/ JIF 2024 : Plaidoyer pour l'ouverture d'un établissement d'épargne et de crédit à Songon pour permettre aux femmes de bénéficier du FAFCI
14 AVRIL 2024 270K VIEWS

 Côte d'Ivoire – AIP – Fact-check / CAN 2023: Éclairage sur une vague de désinformation et d'incitations à l'affrontement communautaire autour de la compétition (Dossier)

Scannez le QR Code pour lire l'article



Côte d'Ivoire-AIP / Église catholique : Mgr Gaspard Beby G...



Agence Ivoirienne de Presse
Leader de l'information de proximité.

vendredi, février 20

ACCUEIL L'AIP CÔTE D'IVOIRE DÉPÊCHES INTERNATIONAL FACT-CHECKING MÉDIA FR

Home » À LA UNE » Côte d'Ivoire-AIP/ Programme FIRCA-NSIA Banque CI: les critères et modalités du premier appel à projets dévoilés (Fiche technique)

À LA UNE ABIDJAN ÉCONOMIE BY MARYAM COULIBALY – 19 FÉVRIER 2026

Côte d'Ivoire-AIP/ Programme FIRCA-NSIA Banque CI: les critères et modalités du premier appel à projets dévoilés (Fiche technique)

BY MARYAM COULIBALY – 19 FÉVRIER 2026 – UPDATED: 19 FÉVRIER 2026 AUCUN COMMENTAIRE

48 VIEWS

[Facebook](#) [Twitter](#) [Pinterest](#)

Les Top +

 Côte d'Ivoire-AIP/ JIF 2024 : Plaidoyer pour l'ouverture d'un établissement d'épargne et de crédit à Songon pour permettre aux femmes de bénéficier du FAFCI
14 AVRIL 2024 270K VIEWS

 Côte d'Ivoire – AIP – Fact-checking / CAN 2023: Éclairage sur une vague de désinformation et d'incitations à l'affrontement communautaire autour de la compétition (Dossier)

Scannez le QR Code pour lire l'article





ECONOMIE

LA CÔTE D'IVOIRE SOLLICITE PLUS DE 10 MILLIARDS FCFA POUR RÉPARER LES PERTES ET PRÉJUDICES CLIMATIQUES

Publié le : 14 février 2026 par Donald GONLI



La Côte d'Ivoire a officiellement soumis, le vendredi 13 février 2026, sa toute première demande de financement au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD), à travers un projet évalué à 18,5 millions de dollars américains, soit plus de 10 milliards de FCFA, lors d'une cérémonie au siège du Fonds interprofessionnel pour la

LA QUESTION DU JOUR

APRÈS L'ÉLIMINATION DES ÉLÉPHANTS EN 1/4 DE FINAL À LA CAN 2025, FAÉ EMERSEE DOIT-IL CONTINUER D'ÊTRE À LA TÊTE DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE ? (1479 VOTES)

- ☐ Oui Faé Emerse doit continuer parcequ'il fait déjà du bon boulot
- ☐ Faé Emerse ne mérite plus d'être à la tête de l'encadrement technique des éléphants
- ☐ Il faut attendre la fin du Mondial pour juger

[CONSULTER LES ARCHIVES](#)

Scannez le QR Code pour lire l'article



PRESSE EN LIGNE : OPERA NEWS



Publié en ligne sur www.operanewsapp.com le 13 février 2026



Scannez le QR Code
pour lire l'article







Publié dans le mandat le 16 février 2026



SOCIÉTÉ

CLIMAT / PROTECTION DES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES

La Côte d'Ivoire enclenche la soumission de trois projets de financement auprès du FRLD

Le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique a officiellement lancé, le vendredi 13 février, au siège du FIRCA, le processus de soumission de demandes de financement au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD), marquant une avancée stratégique majeure au bénéfice des communautés les plus vulnérables.

Saisissant l'opportunité offerte par ce mécanisme international, la Côte d'Ivoire, à travers le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (MINETE) et son plan stratégique national 2025, a décidé de soumettre trois projets structurants, pour un montant global de plus de 51 millions USD (environ 28,2 milliards FCFA), avec l'appui du FIRCA et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le premier projet, déjà finalisé et officiellement soumis, est intitulé « Système national intégré de réponse, de soutien et de relèvement en faveur des communautés affectées par les pertes et préjudices climatiques en Côte d'Ivoire ». D'un montant de 18,5 millions USD (environ 10,2 milliards FCFA), il vise à mettre en place un mécanisme national intégré permettant une réponse rapide, équitable et coordonnée aux pertes et préjudices climatiques, notamment les catastrophes naturelles, la perte de moyens de subsistance, la dégradation des écosystèmes et les déplacements forcés, tout en assurant le relèvement durable des communautés affectées. Au nom du ministre Abou Bamba, en mission hors du pays, le directeur de cabinet adjoint, Yéo Napani Elysée, a salué un événement « stratégique majeur » traduisant « l'engagement résolu de la Côte d'Ivoire à faire face, avec responsabilité et détermination, aux impacts de plus en plus sévères du changement climatique ». Il a également exprimé la reconnaissance du gouvernement au FIRCA pour son appui technique, institutionnel et stratégique,

Marcel Galé

AVIS AUX LECTEURS

Tous les vendredis, le quotidien «Le Mandat» est disponible en version numérique, uniquement sur le site lemandatexpress.net. Pour y accéder, il suffit de cliquer sur le lien pour lire un contenu riche et varié. Du sport à la politique en passant par la culture, les faits de société, l'économie et les faits divers, la Rédaction vous offre le nec plus ultra de l'information sur 12 pages. Informez-vous en toute liberté sur lemandatexpress.net, tous les vendredis.

La Rédaction

Jeu VIRTUELS

ATOULU 2026 !

MÊME TES TICKETS NON GAGNANTS ONT LE DROIT DE FÊTER

Plus de 10 000 000 à partager

Collecte prime les tickets non gagnants et un montant cumulé de 3 000 000 FCFA, et peut être réutilisé à l'avenir.

LONACI

TELEVISION : NCI

✓ Publié dans le journal télévisé le 21 février 2026



Scannez le QR Code
pour regarder l'élément



TELEVISION : RTI 1



Publié dans le journal télévisé le 21 février 2026





QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



M. NDIAYE Oumar, Directeur Exécutif du FIRCA



Vue d'ensemble



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



M. YEO Napari, Représentant du Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique recevant le dossier de soumission des mains du Directeur Exécutif du FIRCA



Les officiels en compagnie de M. KOUADIO FIDELE, Chef de l'Unité Finance Climatique du FIRCA (à l'extrême gauche de l'image)



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



Quelques participants à la cérémonie



Quelques participants du FIRCA à la cérémonie



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



Quelques participants à la cérémonie



Photo de famille



SERCOM

communication@firca.ci

lefirca



Cocody 2 plateaux, 7ème tranche

01 BP 3726 Abidjan 01

www.firca.ci

+225 27 22 52 81 81